



Entrée interdite



Défense de fumer

Interdiction de manger  
et de boire

**ENTRÉE INTERDITE**  
aux personnes non-autorisées

# STOCKAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Protection obligatoire  
du corpsProtection obligatoire  
des mains

**PORT OBLIGATOIRE  
DES ÉQUIPEMENTS  
DE PROTECTION INDIVIDUELLE  
AVANT TOUTE MANIPULATION**

Protection obligatoire  
des voies respiratoiresProtection obligatoire  
des pieds

## PROTECTION DES PERSONNES EN CAS D'ACCIDENT

### LIÉ AUX PRODUITS CHIMIQUES

- 1 - Alerter les secours.
- 2 - Rechercher la nature des produits et mettre à disposition des secours l'emballage et l'étiquette des produits en cause.



Contact avec la peau : laver abondamment pendant une dizaine de minutes et enlever, sous l'eau, les vêtements souillés, sans oublier les chaussures. Consulter un médecin.



Contact avec les yeux : laver abondamment à l'eau tiède pendant une dizaine de minutes. Consulter un spécialiste.



Ingestion : ne pas donner à boire et ne pas faire vomir, sauf indication sur l'étiquette du produit (si la victime est consciente).

### SI BRÛLURES GRAVES

- 1 - Alerter les secours.
- 2 - Refroidir le blessé avec de l'eau fraîche jusqu'à l'arrivée des secours ; pour les brûlures à la bouche, rincer abondamment sans faire avaler l'eau.
- 3 - Retirer les vêtements pendant l'arrosage, sauf pour les fibres synthétiques (adhérence à la peau).
- 4 - Allonger la victime sur une partie du corps intacte de brûlure.



Matières toxiques



Matières nocives



Matières corrosives



Matières comburantes



Matières inflammables



Matières explosives



## PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE L'INCENDIE

### DÉPART DE FEU

- 1 - Attaquer le feu avec les moyens de premiers secours sans prendre de risque (extincteur à poudre ABC).
- 2 - Prévenir le chef d'exploitation.

### SI DÉPART DE FEU NON MAÎTRISÉ

- 1 - Alerter les pompiers et leur préciser : le lieu, la nature du sinistre, les victimes, les risques particuliers.
- 2 - Évacuer et mettre en sécurité les personnes présentes.
- 3 - Couper les énergies (électricité, gaz...).
- 4 - Tenir à disposition des pompiers la liste des produits stockés.



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Alerter les pompiers.

- Prévoir les moyens de confinement des produits pour éviter leur dispersion vers le milieu naturel.
- Se munir des équipements de protection individuelle.

### DANS TOUS LES CAS

- Interdire les rejets dans les égouts et le milieu naturel.
- Éliminer les emballages vides et les produits non utilisés, via une filière agréée comme ADIVALOR.



## NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS : **18** SAMU : **15**

N° d'appel unique européen : **112**

- Médecin \_\_\_\_\_
- Centre antipoison \_\_\_\_\_
- Autres contacts \_\_\_\_\_



Toujours là pour moi.